
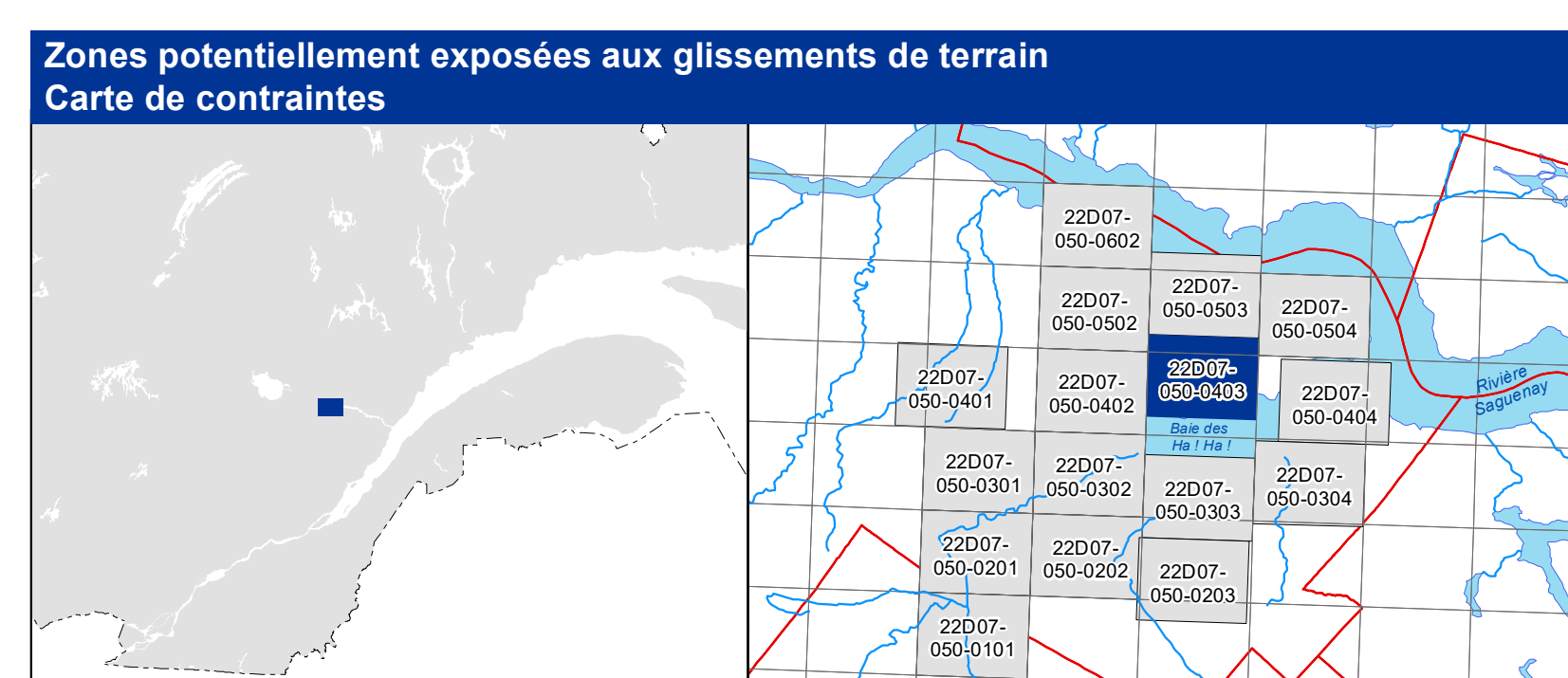


# L'Anse-à-Benjamin

22D07-050-0403



22D07-050-0403



L'Anse-à-Benjamin

## Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

**Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

## Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue
- Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'éclatement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA2: Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

## Avis à l'utilisateur

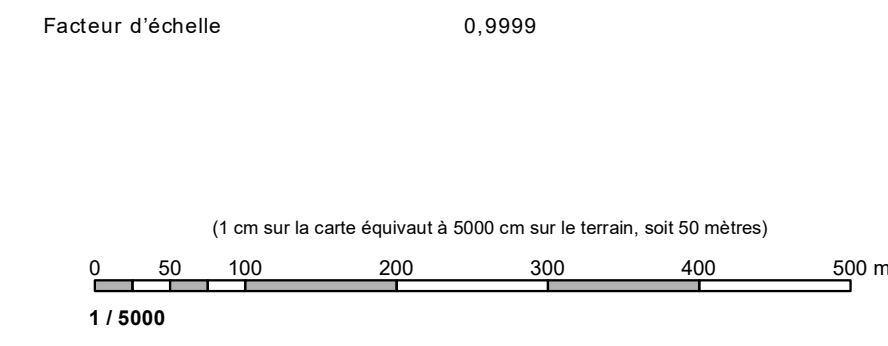
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

## Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transversale modifiée (MTM), zone de 3 <sup>e</sup> Système de coordonnées planes du Québec (SCCPQ), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999



## Sources Données

Topographie	Restitution de photos aériennes à l'échelle de 1:8 000
	Carte 1/10 000
Orthophotographie numérique	Ville de Saguenay

## Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec  
 Direction générale du laboratoire des chaussées  
 Direction de la géotechnique et de la géologie  
 Version 1.1 (mai 2021)

© Gouvernement du Québec  
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2e trimestre 2021

## Organisme

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

## Date / Année

1984  
 1975  
 21 mai au 10 juin 2017